



Assemblée générale

Cinquantième session

65^e séance plénière

Vendredi 17 novembre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Odum (Sainte-Lucie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/50/697 et Add.1)

Note du Secrétariat (A/50/271)

M. Alhadad (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :
Qu'il me soit d'abord permis d'exprimer, au nom de ma
délégation, notre sincère gratitude au Secrétaire général pour
le rapport qu'il a soumis sur cet important point de l'ordre
du jour. Je tiens également à remercier le représentant des
Philippines qui, en sa qualité de Président du Groupe des
77, a fait une déclaration claire sur ce point, qui reflète en
fait les vues fondamentales de ma délégation.

La revitalisation du rôle de l'Organisation des Nations
Unies dans les domaines économique et social revêt, comme
ma délégation le souligne depuis longtemps, un caractère
prioritaire. Nous sommes mis au défi de rehausser l'autorité
de l'Organisation, de réévaluer son mandat et de doter la

communauté internationale d'un mécanisme adéquat et
démocratique lui permettant de s'attaquer aux problèmes
que posera le développement dans les années à venir.

Cependant, au fur et à mesure que se poursuit le proces-
sus, il devient manifeste que certains pays s'efforcent de
confier à d'autres institutions économiques hors du système
de l'Organisation le rôle que joue l'ONU dans le dévelop-
pement. Cette évolution en particulier est devenue une préoc-
cupation majeure pour les pays en développement, car elle
menace l'efficacité même de l'ONU et pourrait saper les
mesures qu'elle prend pour promouvoir l'économie mondiale
et les relations économiques internationales, qui sont d'une
importance vitale pour leur processus de développement.

Le fait d'accorder des pouvoirs et une influence accrus
à ces institutions, dans lesquelles tous les pays ne partici-
pent pas sur un pied d'égalité au processus de prise de
décisions, risque d'avoir de graves conséquences économi-
ques. En outre, à quelques rares exceptions, les pays s'ac-
cordent à reconnaître que ces dernières années, il est devenu
manifeste que les approches nationales et internationales du
processus de développement sont sapées, ou du moins
largement modifiées, par de nombreuses démarches nouvel-
les. Le raisonnement qui sous-tend essentiellement ces
approches est qu'il vaudrait mieux laisser les efforts de
développement aux forces et aux mécanismes du marché,
ainsi qu'aux initiatives privées, ce qui laisserait aux gouver-
nements un rôle minimal à jouer.

Tout en étant prêts à reconnaître l'importance que joue le secteur privé dans le domaine du développement, certaines nouvelles approches donnent à penser que le rôle que peuvent jouer dans le cadre des Nations Unies l'inclusion et la coordination des problèmes traditionnels de développement est moindre. Partant, on voit émerger l'idée que l'Organisation n'a guère, ou pas, d'avantages comparatifs pour traiter les questions du développement et que son rôle et ses fonctions devraient donc être réévalués et réduits en conséquence.

Compte tenu de ces tendances négatives, ma délégation attache une grande importance aux discussions portant sur la restructuration et la revitalisation. L'objectif central de la restructuration, comme le stipule la résolution 45/177 de l'Assemblée générale, était de renforcer l'efficacité du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social ainsi que dans les domaines connexes. Cela devrait également aider l'Organisation à renforcer la coopération internationale aux fins du développement comme le besoin s'en fait sentir. En outre, les efforts faits pour renforcer ce rôle unique et primordial de l'ONU sont devenus, comme nous le rappelle la résolution 48/162, encore plus impérieux dans le contexte actuel de changements rapides et de relations mondiales en mutation. Notre défi fondamental en cette cinquantième session de l'Assemblée générale est donc de revoir la mise en oeuvre des résolutions 48/162 et 45/177 pour renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social afin de promouvoir la coopération internationale aux fins du développement.

Dans l'exercice de restructuration et de revitalisation de l'ONU, il faut tenir compte des caractéristiques du système des Nations Unies, y compris le principe démocratique de la représentation équitable. À cet égard, il serait regrettable que cet exercice se déroule en méconnaissant de tels principes et en ne tenant compte que des vues exprimées par un petit nombre de pays.

Ma délégation a cru pendant longtemps que, pour mener à bien la restructuration et la revitalisation de l'ONU, qui est caractérisée par son universalité et sa neutralité, il fallait tenir pleinement compte des options et des positions de tous les États Membres. Tous les États Membres auraient ainsi un sens de la propriété et un sentiment d'appartenance, ce qui contribuerait sensiblement à consolider l'Organisation.

Par ailleurs, je pense que si les voix de quelques pays seulement se font entendre, ce processus ferait fausse route. Il est largement reconnu que certains pays peuvent avoir

une influence indue en persuadant d'autres à accepter leurs arguments; une telle situation peut facilement saper le sentiment d'être sur le même bateau avec le même capitaine et de tracer la voie future de l'économie mondiale et des relations économiques mondiales pour le bien-être de tous.

Quand nous avons adopté la résolution 48/162, nous comprenions et espérions que toutes ses dispositions seraient pleinement appliquées dans un esprit de partenariat. À l'étape initiale d'application, nous avons visé haut, étant donné que des mesures étaient réellement prises pour améliorer les relations de travail entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, renforçant ainsi leur complémentarité.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, nous nous félicitons que l'ordre du jour et les discussions de la Deuxième Commission aient été rationalisés et consolidés afin de mieux cibler l'action de la Commission et celle de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental de délibération le plus élevé des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes.

Dans le cadre du Conseil économique et social, la méthode de travail dont il a été convenu et qui a été mise en oeuvre visait à faire en sorte que les questions économiques et sociales soient traitées de la façon la plus générale possible, tel que le prévoit la Charte. Des mesures sont également envisagées pour mettre en place des procédures de travail au sein des commissions techniques et faire en sorte que leurs programmes de travail se complètent dans leurs efforts pour appliquer les accords conclus et les engagements pris aux récentes conférences des Nations Unies.

Il va sans dire que, dans le cadre des fonds et des programmes, les États Membres s'efforcent également de mettre au point une méthode de travail qui corresponde aux fonctions qu'ils doivent exercer pour apporter une aide et une surveillance intergouvernementales dans les activités de chaque fonds et programme, conformément aux directives générales de l'Assemblée et du Conseil.

En conséquence, je n'hésiterai pas à ajouter qu'il existe de toute évidence dans ces aspects institutionnels une profonde volonté de mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 48/162. Bien qu'un certain nombre de mesures soient encore requises pour améliorer la cohérence des principales commissions de l'Assemblée générale ainsi que celle du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ma délégation est convaincue que nous avançons dans la bonne direction.

Cela dit, je suis certain que l'Assemblée générale conviendra que la plupart des pays en développement sont profondément déçus par les résultats des consultations sur les nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement. De telles consultations constituent un élément important de la résolution de consensus 48/162, dont les dispositions impliquent de toute évidence qu'il existe, en tant qu'élément du processus de réforme globale, un besoin urgent d'une augmentation des ressources pour les activités opérationnelles de développement sur une base prévisible, continue et assurée. Néanmoins, les consultations menées ces deux dernières années n'ont pas suscité la volonté politique nécessaire et n'ont pas, de ce fait, enregistré de progrès substantiels. Inévitablement, les pays en développement continueront donc d'être handicapés par les réductions prévues des ressources allouées aux activités opérationnelles de développement. Il est certain que cette situation porte préjudice aux perspectives de réalisation de nos objectifs de restructuration et de revitalisation du rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

La résolution 48/162, y compris son annexe, est une résolution globale, qui requiert la pleine mise en oeuvre de toutes ses dispositions sans exception. L'application sélective de ses dispositions serait, croyons-nous, contreproductive et contraire à l'esprit de la résolution.

Bien qu'étant entièrement acquise à une participation active et constructive aux futures consultations sur les nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement, notre délégation estime que la volonté politique et la détermination de toutes les parties sont désormais un facteur crucial pour décider de la meilleure façon d'enrayer la chute constante des ressources affectées au développement. Dans ce contexte, je dois mentionner que les pays en développement ont respecté leur volet de l'accord de partenariat de la résolution 48/162; malheureusement, nos partenaires des pays développés ne nous ont pas rendu la pareille en termes de financement. Nous devrions faire en sorte que tout nouveau système de financement susceptible d'être mis au point permette aux participants de démontrer leur engagement en matière de programmes et de fonds, et garantisse la prévisibilité et la continuité de telles ressources, conformément à l'esprit de la résolution 48/162. Un dispositif à explorer à cet égard, comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général, est celui de promesses de contributions pluri-annuelles négociées. De toute évidence, ce genre d'explorations ne doit pas interdire la recherche vigoureuse d'autres options. Nous sommes convaincus que la prochaine série de consultations examinera sérieusement les diverses options de financement.

En conclusion, et bien que ma délégation se soit plus particulièrement concentrée sur la résolution 48/162, nous ne voulons pas laisser passer l'occasion de proposer quelques brefs commentaires sur la nécessité d'une coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Nous appuyons vigoureusement les efforts en vue d'accroître la cohérence et la coordination entre les travaux et les activités des Nations Unies et ceux des institutions de Bretton Woods. Je voudrais donc souligner qu'en accord avec les dispositions de la Charte, les Nations Unies ont toujours envisagé de jouer un rôle global et salvateur dans les domaines économique, social et humanitaire. Nous ne pouvons nier que cela englobe certainement les activités des institutions de Bretton Woods. En fait, dès le début, les institutions de Bretton Woods, qui étaient censées fonctionner en pleine coordination avec les Nations Unies, se sont soustraites à l'influence de l'Organisation, gardant pour ainsi dire leur distance par rapport à elle. De ce fait, l'influence directe des Nations Unies a été faible, voire inexistante, sur les politiques et les activités de ces institutions. Ma délégation estime que si nous voulons que les efforts que nous faisons pour restructurer et pour revitaliser le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes soient couronnés de succès, nous devrions par-dessus tout nous efforcer de mettre les institutions de Bretton Woods au diapason des politiques du système des Nations Unies, renforçant ainsi leur universalité et leur représentation équitable.

Pour parler de manière réaliste, dans le contexte des réformes institutionnelles, les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies pourraient améliorer leur coopération en augmentant le nombre de réunions d'information et de rapports pertinents présentés par les institutions de Bretton Woods, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Cette amélioration pourrait alors devenir partie des délibérations intergouvernementales en cours. De toute évidence, comme le Groupe des 77 l'a déjà suggéré, de tels rapports pourraient être discutés au cours du segment de haut niveau du Conseil économique et social. Je dois ajouter qu'indépendamment du mécanisme adopté pour réaliser ces objectifs, il demeure que l'accroissement de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est non seulement opportun et valide, mais également impératif.

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : La tension internationale provoquée par les conflits armés, les déséquilibres économiques et les fractures sociales, si évidente au cours de ces dernières années, montre que le développement économique et social global doit constituer une fin en soi dans la promotion de la paix et de la sécurité

internationales pour tous les États, nations et peuples. Une sérieuse volonté de réforme et de revitalisation du système des Nations Unies est une condition *sine qua non* de la réalisation de cet objectif.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est de la plus haute urgence, compte tenu des perceptions négatives de l'opinion publique quant à sa crédibilité et à sa viabilité. Les critiques ne sont peut-être pas justifiées si l'on considère la complexité des questions exigeant l'attention de l'Organisation. Il est clair que les Nations Unies manquent des ressources financières nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées. Or les demandes d'action immédiate et productive augmentent chaque jour. En même temps, les attentes des gouvernements autant que celles des peuples ne cessent de croître. Pressée de faire ce qu'on lui demande, l'Organisation doit cependant faire face en même temps au chevauchement des mandats, aux doubles emplois et à la fragmentation aux niveaux du fonctionnement et des structures, à une divergence entre les priorités et les intérêts nationaux et globaux et à la réticence de certains à modifier le *modus operandi* en vigueur.

Les peuples qui aspirent depuis si longtemps à vivre dans la paix, la liberté, la prospérité et la dignité exigent à juste titre de bénéficier des dividendes de la paix.

Une redéfinition conceptuelle de la notion de sécurité internationale, laquelle est pluridimensionnelle et indivisible, a influencé notre époque.

Une redéfinition globale des rôles que doivent jouer tous les principaux organes, organes subsidiaires et institutions spécialisées de l'ONU et des relations qui doivent s'établir entre eux a été reconnue comme étant fondamentale. Le processus général de restructuration et de revitalisation entrepris actuellement est capital. Dans le cas contraire, nous risquerions de condamner l'Organisation des Nations Unies à la mort pour vacuité.

Pour réformer l'ONU et la rendre à la fois plus efficace et plus apte à répondre aux réalités et aux besoins contemporains, il faut établir des relations de travail équilibrées et complémentaires dans le cadre institutionnel plus vaste du système des Nations Unies. Lorsqu'il a présidé l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, immédiatement après la fin de la guerre froide, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Malte, le professeur Guido de Marco, a souligné que pour assurer le succès de la réforme du système des Nations Unies il fallait veiller à ce qu'elle soit conceptuelle, structurale et opérationnelle.

Ma délégation est donc reconnaissante au Secrétaire général des efforts inlassables qu'il fait pour répondre au mandat prévu à cet égard par la résolution 45/264. Le rapport du Secrétaire général à l'examen reflète les efforts louables entrepris jusqu'à présent par le Conseil économique et social ainsi que par ses organes subsidiaires et les institutions spécialisées afin d'harmoniser et d'intégrer leurs activités opérationnelles et procédurales. Les recommandations présentées dans le cadre de l'Agenda pour le développement, y compris la coordination des thèmes communs des grandes conférences internationales, représentent manifestement un grand progrès dans les efforts visant à assurer l'efficacité de l'ONU. Ma délégation se félicite particulièrement de la priorité que le Conseil économique et social et le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour le développement accordent au renforcement des liens entre l'Organisation et les institutions de Bretton Woods ainsi que l'Organisation mondiale du commerce.

Les occasions et les besoins ne manquent pas d'accroître la coordination et la complémentarité entre les différents programmes et fonds de l'ONU dont les mandats se chevauchent sur le terrain et à l'échelon des pays. Une division rationnelle du travail devrait être recherchée afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage. Les États Membres doivent veiller à la viabilité financière de l'Organisation des Nations Unies. Des efforts concertés doivent aussi continuer d'être faits pour coordonner les stratégies nationales et multilatérales de développement afin de favoriser une coopération internationale et un réel partenariat authentiques dans le développement. Le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe de coordination et d'intégration des politiques du système de l'ONU dans les domaines économique et social, comme prévu initialement par la Charte, doit être renforcé. Pour cela, il faut réévaluer et rationaliser ses relations de travail avec l'Assemblée générale pour éviter de faire deux fois le même travail et d'examiner plusieurs fois les mêmes questions ainsi que pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'Organisation.

Une approche globale et intégrée du développement ne saurait méconnaître la question de la sécurité de l'environnement. L'engagement que nous avons pris à l'égard de la réforme exige également que nous examinions les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Nous sommes préoccupés par le fait qu'il n'y a pas actuellement de coordination entre les organismes respectifs qui s'occupent de problèmes environnementaux qui sont étroitement liés mais qui continuent d'oeuvrer de façon indépendante bien que leurs mandats se chevauchent. Même si chaque aspect exige une attention particulière, le lien intrinsèque entre ces différentes

questions exige que les efforts soient conjugués si l'on veut que le monde jouisse d'un environnement durable et viable.

Mon gouvernement croit fermement que le processus d'introspection et de délibération devrait progresser constructivement pour aboutir à un processus orienté vers l'application et l'action. L'élan imprimé à la réforme par les changements apportés au système international depuis cinq ans ne doit pas faiblir. La complexité des problèmes économiques, sociaux et écologiques contemporains exige des solutions émanant d'une approche novatrice, bien que pragmatique. Nous devons continuer de renforcer les structures dont nous avons hérité tout en appliquant le changement. La continuité n'exclut pas le changement. Le changement est souvent un processus douloureux, mais c'est le changement qui est à l'origine des efforts et des réalisations de l'homme. Les défis qui nous attendent sont énormes. Mais grâce à notre attachement collectif à la réforme, l'ONU peut vraiment réussir à satisfaire les aspirations de tous les hommes et toutes les femmes, de la génération présente et des générations à venir, à vivre en paix, libres et dignes.

En répondant au défi du changement avec un courage et une conviction politiques authentiques, nous pouvons réellement bâtir une Organisation des Nations Unies de la deuxième génération, qui soit souple, pertinente, efficace et crédible et qui porte en elle la continuité de la vision des pères fondateurs qui voulaient créer les conditions favorables à la paix et à la sécurité internationales.

M. Koe Ntonga (Cameroun) : La restructuration et la revitalisation projetées de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes — le point 23 de notre ordre du jour — auront été l'une des décisions qui témoignent de la sagesse des États Membres d'adapter l'Organisation au contexte géopolitique et socio-économique mondial.

Cette décision de restructuration et de revitalisation participe d'une politique d'ensemble initiée depuis quelques années à tous les niveaux par l'Assemblée générale pour permettre à l'Organisation de mieux répondre aux objectifs et impératifs stratégiques définis par les États Membres.

En effet, 50 ans après leur création et face à la persistance de la crise économique et financière, qui hypothèque gravement les efforts individuels et collectifs de développement et constitue un facteur déstabilisateur des jeunes États ainsi que de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies se doit de jouer un rôle plus actif et central dans la promotion de la coopération écono-

mique, sociale et culturelle, conformément aux buts et principes de la Charte.

Comme S. E. M. Ferdinand-Léopold Oyono, Ministre des affaires étrangères du Cameroun, l'a déclaré le 5 octobre dernier lors de son intervention au débat général :

«Le développement relève de la responsabilité première des États et des populations concernés. Le Cameroun estime néanmoins que l'ONU devrait, en raison de son universalité, ... aider à organiser la solidarité et l'interdépendance à l'échelle globale en vue de promouvoir le développement pour tous.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 21e séance, p. 22*).

Ma délégation, par conséquent, tient à réaffirmer l'appui sans réserve du Cameroun à la décision de restructuration et de revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social, non seulement en raison de leur insertion dans la mouvance réformatrice en cours, mais aussi parce que, du point de vue du Gouvernement camerounais, les questions économiques et de développement ont et doivent avoir la même priorité que les questions politiques et de maintien de la paix dont elles sont inséparables et auxquelles elles sont indissolublement liées.

Le Secrétaire général ne relevait-il pas, dans son rapport sur l'Agenda pour le développement que :

«Le développement est un droit fondamental de l'être humain. Il ne saurait y avoir de paix sans développement.» (*A/48/935, par. 3*)

Ma délégation voudrait par ailleurs rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président des consultations sur de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement, dont les rapports de haute qualité permettent d'avoir une vue globale mais assez précise du dossier et de dégager les principaux problèmes que pose la réalisation inéluctable, mais longue et difficile, de cette entreprise.

Membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77, le Cameroun, pays à revenu intermédiaire qui a accepté et exécute depuis quelques années les programmes d'ajustement structurel mis en place avec le concours des institutions financières internationales et les bailleurs de fonds des pays riches, le Cameroun donc, qui supporte par ailleurs le poids de la dette, souscrit aux vues et propositions de ces

différentes chapelles à la confection desquelles il a contribué activement.

Le Cameroun considère les aspects suivants comme des facteurs incontournables devant contribuer à faciliter et à assurer le succès de l'opération de restructuration et de revitalisation envisagée.

Il s'agit d'une part, et avant tout, de la mobilisation des ressources pour le financement des activités opérationnelles de développement. C'est un truisme que de dire que sans les ressources financières considérées comme nerf de la guerre, les Nations Unies ne sauraient guère entreprendre et réaliser la mission de développement économique, social et culturel et de progrès qui leur est dévolue. Par ailleurs, le rapport du Président sur de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement (A/50/271) et la déclaration des Ministres des affaires étrangères des États Membres du Groupe des 77, adoptée lors de leur dix-neuvième réunion annuelle tenue à New York le 29 septembre dernier, soulignent que ces ressources devraient être allouées par les donateurs de façon continue, prévisible et assurée. On assiste malheureusement depuis quelques années au tarissement continu de l'aide publique au développement et à celui des investissements privés qui auraient pu permettre aux différents organes des Nations Unies et aux pays bénéficiaires de mettre en oeuvre les programmes de développement ainsi conçus. D'autre part, il convient de déplorer la réduction des ressources budgétaires des Nations Unies prévues en faveur des programmes de coopération internationale pour le développement.

De même, il y a nécessité et urgence d'assainir la situation financière de l'Organisation par l'apurement des contributions et le règlement des arriérés de ces contributions par tous les États Membres. Pour sa part, et malgré les difficultés économiques et financières auxquelles il fait face, à l'instar des autres pays en développement en général et des pays africains en particulier, le Cameroun, confirmant la volonté politique et sa voix aux nobles idéaux des Nations Unies, a épongé récemment la quasi-totalité de ses arriérés de contributions dues à l'Organisation. En raison des difficultés économiques susmentionnées, la priorité devrait être accordée à la situation économique critique de l'Afrique et à l'augmentation des crédits budgétaires alloués pour la mise en oeuvre du programme «45 Afrique» et du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont la pertinence et l'actualité ont été reconnues par tous. Des crédits budgétaires en augmentation devraient par conséquent être votés par l'Assemblée générale pour permettre l'exécution de ces programmes et contribuer ainsi au développement du conti-

nant. La bonne gestion et les méthodes de travail des divers organes des Nations Unies et des institutions du système s'occupant en particulier des questions économiques et de développement constituent, de l'avis de ma délégation, un gage de succès des mesures de restructuration et de revitalisation de l'Organisation.

L'adoption et la mise en oeuvre future du prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, la mise en place d'un système transparent et efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité, la décentralisation des commissions économiques régionales et des activités économiques et sociales sont autant de mesures, autant de réformes favorables à l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation dans les secteurs économique et social.

Mais les structures mises en place ne valent que par les hommes chargés de les diriger. Aussi sommes-nous pour un Secrétariat doté des structures adéquates et d'un personnel bien qualifié et reflétant la diversité et la richesse des peuples des Nations Unies.

Par ailleurs, l'Assemblée générale, de l'avis de ma délégation, doit jouer un rôle moteur et demeurer un forum mondial où s'expriment et s'harmonisent les positions des États Membres, en particulier dans le domaine de la promotion de la coopération économique, sociale et culturelle, conformément aux dispositions de la Charte.

Enfin, s'agissant particulièrement de la réforme en cours des différents conseils d'administration, le Cameroun demeure convaincu qu'elle sera parachevée de manière à concilier l'exigence d'efficacité et l'impératif de démocratisation, en ayant constamment en vue le triple souci de non-conditionnalité, de transparence et de neutralité qui sous-tend les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

M. Fowler (Canada) : Le texte de la déclaration qui sera distribué aux membres de l'Assemblée cet après-midi sera plus complet que celui de la déclaration que je vais prononcer maintenant.

Le Canada estime qu'une Organisation des Nations Unies en bonne santé est un élément essentiel dans un monde où régneraient la stabilité internationale et le développement durable. C'est en raison de l'importance que nous attachons à l'ONU que nous nous intéressons de si près au renouvellement du système des Nations Unies. Nous voulons accroître l'efficacité de l'Organisation et mieux la préparer à affronter les défis qui nous attendent. Rarement

cette question a-t-elle semblé au Canada être aussi pertinente qu'à l'heure actuelle. Rarement aussi les possibilités d'un accord sur le changement, basé sur les objectifs communs, ont-elles été aussi grandes.

Le Canada estime important que le système onusien puisse fonctionner rentablement dans les secteurs économique et social, et ce, pour nombre de raisons : nous vivons à l'ère de l'interdépendance; nos avenir sont liés, et les facteurs environnementaux sont ceux qui, de plus en plus, déterminent la sécurité et le bien-être des gens. Aussi importe-t-il d'avoir des institutions multilatérales efficaces. Le défi consiste évidemment à adapter nos institutions aux besoins futurs et à concevoir un plan d'avenir qui fasse fond sur les acquis et favorise le maillage avec les capacités considérables qui ont été développées dans d'autres organisations. Notre objectif est d'accroître la pertinence et la crédibilité de l'ONU dans les secteurs économique et social en la rendant plus efficace.

En ce cinquantième anniversaire de la création de l'ONU, les occasions de renouvellement sont nombreuses. On pense à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, au suivi du Sommet mondial sur le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à l'Agenda pour le développement, et à l'examen, par le Groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner le renforcement du système des Nations Unies, d'une série de propositions de réforme et de renouvellement. Même s'il existe une variété de mécanismes d'examen des possibilités de changement, ceux-ci n'évoluent pas isolément. Les initiatives que je viens d'énumérer doivent plutôt concourir à façonner une conception cohérente des moyens par lesquels l'ONU peut le mieux répondre aux attentes de la communauté internationale. Dans un tel contexte, la présente discussion sur la revitalisation peut apporter une contribution particulière en nous donnant l'occasion de considérer comment le Conseil économique et social pourrait s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

L'ordre du jour économique et social est long et compliqué. Plus que jamais, les activités de l'ONU doivent être focalisées et adéquatement liées aux autres parties du système. À notre avis, le Conseil économique et social doit devenir l'organisme principalement chargé de traduire cette notion dans la pratique. C'est d'ailleurs le rôle que les auteurs de la Charte entendaient lui confier, il y a 50 ans.

Cette évolution du Conseil supposera obligatoirement un certain nombre de modifications et d'additions. D'abord, nous devons examiner le fonctionnement de la session de fond du Conseil. Chaque composante du système onusien doit avoir son rôle propre. Les commissions techniques ont été conçues pour être des centres de supervision et de direction sur les questions de fond. Les institutions spécialisées, quant à elles, offrent des possibilités d'échange, sur le plan technique. L'Assemblée générale est l'autorité suprême sur les questions de politique, tandis que les grandes conférences contribuent au développement des politiques. Compte tenu de ces réalités, le rôle qui échoit naturellement au Conseil économique et social est celui de coordonnateur. Et la coordination devrait être son objectif central. Le Conseil devrait véritablement assurer au système de l'ONU une coordination intersectorielle et une orientation globale en ce qui concerne les activités opérationnelles, y compris les objectifs, les priorités et les stratégies à l'échelle du système tout entier.

La structure des sessions du Conseil économique et social doit être révisée dans le sens de cet objectif. Le segment de haut niveau doit examiner les questions de grande importance commençant à apparaître dans les secteurs économique et social. Le but ici devrait être d'identifier les domaines de travail importants et les questions qui nécessitent une plus grande coordination. Le Conseil devrait évidemment réitérer son intérêt à bénéficier, là où c'est approprié, de l'éclairage offert par les institutions de Bretton Woods et les institutions qui s'occupent du commerce multilatéral. Pour que l'échange sur les politiques puisse être significatif, les thèmes doivent être d'un intérêt général et choisis sur la base de consultations appropriées. Et nous devrions veiller à ce que le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général fassent en sorte que les organismes directeurs des institutions en cause soient pleinement tenus au courant des conclusions qui en découlent afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle dans les activités de suivi.

Le Conseil économique et social devrait consacrer le plus clair de son temps aux segments sur la coordination et à celui sur les activités opérationnelles. Le Conseil doit suivre, dans une optique thématique, le travail de ses commissions techniques, des institutions spécialisées ainsi que des fonds et des programmes, faire des recommandations là où il y a chevauchement et double emploi, et rectifier au besoin les processus de coordination. À cette fin, une partie des discussions qui ont formé le segment général pourrait être refocalisée et incluse dans le segment sur la coordination. Le reste du segment général pourrait être laissé à l'Assemblée générale pour examen ultérieur. Nous devons

éliminer les débats répétitifs — il n'est pas nécessaire que les questions soient examinées par les deux organes.

Le Canada propose deux autres innovations quant à la manière dont le Conseil économique et social mène ses activités. D'abord, il devrait tenir des sessions moins longues, mais peut-être plus fréquentes. Deuxièmement, nous devrions créer un Bureau élargi, qui serait chargé essentiellement d'améliorer la préparation des réunions et de focaliser l'ordre du jour du Conseil. Le Bureau pourrait, par exemple, faire part de ses conclusions et de ses recommandations à l'ensemble des membres du Conseil dans le cadre de la session d'organisation.

Nous avons convenu au Conseil économique et social cette année qu'il était utile que les commissions établissent des programmes de travail pluriannuels. Une telle mesure pourrait faciliter l'éventuelle harmonisation des programmes de travail des différentes commissions, ce qui faciliterait le rôle de coordination du Conseil. Nous devrions tout particulièrement profiter des revues planifiées, comme celles de la Commission de la condition de la femme en 1996 et de la Commission du développement durable en 1997, pour favoriser une plus grande harmonisation. Nous avons également convenu au Conseil de revoir les mandats des commissions techniques en ce qui concerne leur champ d'activité afin d'effectuer les ajustements et les consolidations appropriés. À la lumière des grandes conférences tenues récemment, il semble important de passer en revue et/ou de refocaliser le travail de la Commission du développement social. De plus, nous croyons qu'il serait utile d'examiner la possibilité de confier à la Commission de la population et du développement la maîtrise d'oeuvre de tous les travaux sur les questions de population, y compris ceux qu'on envisageait de confier à la Commission du développement durable avant la Conférence du Caire. Enfin, nous aimerions qu'on procède à une revue de la structure et de l'orientation d'un certain nombre de commissions liées aux ressources naturelles.

Les conclusions concertées auxquelles a abouti le segment de coordination du Conseil économique et social ont soulevé une autre question clef — l'importance de créer un lien plus fort entre la programmation et la coordination de fond et le processus budgétaire. En théorie, bien sûr, cela décrit le rôle du Comité du programme et de la coordination (CPC). Toutefois, en pratique, le Comité n'a pas réalisé son potentiel. Nous déciderons peut-être qu'il n'y a pas lieu de le conserver. Du moins, nous mettons en doute l'utilité de l'arrangement actuel des réunions conjointes entre le CPC et le Comité administratif de coordination (CAC).

Il est un fait que la taille et la complexité du système des Nations Unies compliquent la prise de décisions au coeur du système. Il nous faut utiliser tous les mécanismes à notre disposition pour améliorer la transparence du système et nous donner ainsi les moyens de prendre des décisions en étant bien informés. Nous pourrions commencer par deux cas précis. Nous sommes tous convenus de l'importance d'améliorer la coordination avec les commissions régionales et entre ces dernières. Nous devrions également garantir que les commissions régionales apportent une valeur ajoutée. Un point de départ utile serait, pour chacune des commissions régionales, de produire des programmes de travail détaillés et notamment d'indiquer la valeur ajoutée qu'ils apportent à leurs membres et le rapport entre ces avantages et les priorités budgétaires. Nous devons utiliser ce processus 48/162 pour demander une revue complète de leur activité.

Il y a aussi la fonction inestimable de collecte et d'analyse de données du système de l'ONU. Sans idée claire de ce qui fait l'objet d'études, et où et par qui elles sont effectuées, nous sommes incapables de synthétiser toutes les données d'une façon qui contribue à une meilleure compréhension de l'état du développement économique et social. Nous devons nous attaquer à ce problème, particulièrement en vue des conclusions convenues au sein du Conseil économique et social sur la question des rapports.

Les dernières questions que vous voulons aborder aujourd'hui sont celles liées à la coordination au sein du système des Nations Unies et à la coopération avec les institutions de Bretton Woods.

Nous applaudissons à l'initiative prise par le Secrétaire général de créer des équipes de travail thématiques auxquelles participeraient des intervenants de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que des institutions de Bretton Woods. Il est important qu'on comprenne bien que ces groupes sont des mécanismes flexibles et non des structures permanentes. L'expérience nous montrera s'ils fonctionnent bien ou non et s'il faut en modifier l'orientation, par exemple vers des thèmes plus spécialisés. Nous espérons également qu'ils contribueront aux travaux des commissions techniques qui traitent de thèmes connexes.

En ce qui concerne les mécanismes de coopération avec les institutions de Bretton Woods, nous nous sommes réjouis que le Secrétaire général ait participé aux récentes réunions du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. La coopération entre les secrétariats peut être étendue aussi bien au Siège que sur le terrain. Il faut notamment se pencher sur la question des mesures à prendre en période d'après-crise

pour opérer cette transition entre aide d'urgence et développement à long terme. Les discussions sur l'Agenda pour le développement offrent la possibilité d'étudier ces questions plus en profondeur.

Nous devons démontrer à nos publics notre résolution collective de moderniser l'Organisation et de la préparer à relever les défis du siècle prochain. Ne ratons pas cette importante occasion.

M. Aass (Norvège) (interprétation de l'anglais) : La résolution 48/162 de l'Assemblée générale a été une étape marquante dans le processus actuel de revitalisation et de renforcement de l'ONU dans les domaines économique et social. Elle a facilité un dialogue plus rapproché et plus soutenu entre les États Membres et les fonds et programmes de l'ONU. La résolution soulignait la nécessité d'une réforme du financement des activités opérationnelles de l'ONU, mais nous sommes déçus et préoccupés par la lenteur du suivi dans ce domaine. La résolution a également ouvert la voie à d'importantes réformes au sein du Conseil économique et social, bien que beaucoup reste à faire dans ce domaine.

La Norvège se félicite de la possibilité d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la résolution 48/162. Mais nous devons faire davantage que dresser un bilan. Nous devons faire avancer le processus et trouver des solutions consensuelles aux questions non réglées.

J'aimerais commenter brièvement la question des conseils d'administration et de la réforme du financement, avant d'aborder les questions relatives au Conseil économique et social.

Premièrement, en ce qui a trait aux conseils d'administration des fonds et des programmes, les pays nordiques ont été les premiers pays à l'origine de la réforme de la gestion des fonds et programmes de l'ONU. La Norvège se réjouit de la manière dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont donné suite à la résolution 48/162. Nous nous félicitons également de l'établissement, à partir de l'an prochain, d'un conseil d'administration pour le Programme alimentaire mondial.

Les nouveaux conseils d'administration ont suscité un dialogue plus rapproché et plus soutenu entre les pays Membres et les secrétariats des fonds et des programmes. Nous disposons maintenant d'une meilleure orientation de

la part des États Membres sur une base annuelle. En bref, la réforme de la gestion a conféré à la prise de décisions un cadre plus rigoureux et davantage axé sur l'action. Nous estimons qu'il y a place pour de nouvelles améliorations dans les méthodes de travail des conseils d'administration, et nous nous en occuperons au sein des organes compétents.

La Norvège a appuyé la présentation de segments distincts pour les questions relatives au PNUD et au FNUAP, respectivement, au sein de leur conseil d'administration commun, ainsi que d'un segment conjoint pour les questions communes. Nous croyons que cette réforme a permis au Conseil de consacrer plus facilement une attention adéquate aux questions les plus importantes. Dans ce contexte, il ne nous semble pas nécessaire que le FNUAP dispose d'un conseil distinct. Nous avons pris note de la déclaration faite en ce sens par la Directrice exécutive du FNUAP, Mme Nafis Sadik, à la dernière réunion du Conseil du FNUAP et du PNUD.

Je passe maintenant à la question du financement des activités opérationnelles de l'ONU relatives à la coopération aux fins du développement. La résolution 48/162 demandait que soient apportées des améliorations au système de financement des activités opérationnelles de l'ONU relatives à la coopération aux fins du développement. Le Gouvernement norvégien est déçu des progrès limités réalisés dans ce domaine. Nous prenons toutefois favorablement acte des deux rapports présentés par le Secrétaire général au sujet du financement des activités opérationnelles de l'ONU, qui constituent, à notre avis, une bonne base de discussion pour les États Membres.

Nous déplorons l'absence d'engagement de tous les États Membres de garantir le financement des activités pour le développement. Tous les pays partagent la responsabilité de doter l'ONU de ressources suffisantes. Il faudrait notamment que l'effort à faire dans ce domaine soit mieux réparti entre les donateurs. Nous devons donc renforcer notre démarche pour établir un système de financement prévisible, continu et assuré qui, de préférence, accroîtrait la base de ressources pour les activités de développement de l'ONU.

Les pays nordiques ont précédemment présenté un système de financement de rechange à trois volets fondé sur des quotes-parts à verser par tous les États Membres, des promesses de contributions pluriannuelles négociées et des contributions volontaires. Le Gouvernement norvégien estime toujours que ce modèle devrait figurer parmi les options à examiner ultérieurement. En même temps, nous sommes prêts à envisager d'autres propositions visant l'établissement d'une base de ressources sûre et stable. De

telles solutions de rechange pourraient inclure une évaluation de mécanismes de financement nouveaux et novateurs. La proposition de création de taxes internationales, telles que des taxes de transport sur les billets d'avion et d'autres propositions, pour accroître les recettes de l'Organisation, afin, entre autres, de financer une partie des activités opérationnelles de l'ONU, serait une possibilité.

J'aimerais néanmoins souligner que des procédés de financement novateurs tels que celui de taxes internationales ne peuvent que constituer un complément au financement régulier des activités de l'ONU. Le financement de l'ONU doit principalement continuer de relever de la responsabilité des pays Membres.

Enfin, j'aimerais traiter de la question du Conseil économique et social. La Norvège estime que le Conseil économique et social ne parvient actuellement pas à remplir son mandat. Il est nécessaire, en particulier, de renforcer la coordination assurée par le Conseil et son rôle d'orientation des politiques. Nous reconnaissons que certaines améliorations ont été apportées. Cependant, beaucoup doit encore être fait pour que le rôle joué par le Conseil économique et social soit renforcé.

À court terme, il est important d'identifier des questions thématiques plus appropriées pour les divers segments afin d'éviter la répétition des mêmes débats. Les questions devraient être choisies assez rapidement pour permettre une préparation adéquate de la documentation. Il est également indispensable de se pencher sur le regroupement des points afin de mieux distinguer les questions qui doivent faire l'objet d'une adoption officielle, d'une part, des questions devant être débattues, d'autre part. Il est tout aussi nécessaire de discuter les moyens de s'attaquer à la crise de la documentation. Cette crise est peut-être systémique et causée tant par les gouvernements que par le Secrétariat. Mais il faut faire quelque chose : les documents devraient être plus brefs, davantage axés sur l'action et comporter un résumé d'une page précisant l'action à entreprendre par le Conseil, et ils doivent être publiés à temps. Nous encourageons aussi l'établissement de rapports communs sur des questions spécifiques par le système des Nations Unies. Il faudrait améliorer la transmission d'informations aux coordonnateurs sur le terrain au sujet des problèmes et des blocages.

Il est également nécessaire de débattre les propositions de plus grande envergure et à plus long terme qui méritent une analyse plus détaillée. Faut-il discuter chaque année des rapports provenant de tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social? Ne pourrait-on pas plutôt examiner certains rapports que tous les deux ou trois ans? Nous

souhaitons aussi de nouvelles discussions sur la façon d'éviter des débats répétitifs au sein des organes subsidiaires, du Conseil économique et social, et des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Il est certain que tous les rapports n'ont pas besoin de passer par le Conseil économique et social pour parvenir à l'Assemblée générale.

La Norvège estime que la session de fond du Conseil économique et social devrait être raccourcie et non rallongée. Une session estivale de quatre semaines, qui traiterait de tous les segments, y compris le segment de haut niveau, devrait être suffisante et réalisable. En ce qui concerne le segment général, il faudrait examiner s'il serait possible de le restructurer et de le ramener à une semaine. Certains des points moins fondamentaux pourraient être abordés dans le cadre d'une session d'organisation restructurée.

Une autre proposition intéressante qui mériterait que nous l'examinions est celle visant à donner au bureau du Conseil économique et social un plus grand rôle tout au long de l'année. Nous attendons avec impatience de connaître les vues d'autres délégations sur la question du format et des fonctions du bureau élargi.

Il convient par ailleurs de revoir le rôle du segment de haut niveau ainsi que le statut de ses délibérations. Il importe de mieux tirer parti de la présence de ministres au Conseil économique et social. L'idée que le segment de haut niveau ait lieu à la fin de la session du Conseil nous paraît intéressante.

Les questions économiques et sociales ont toujours été la pierre angulaire de l'oeuvre des Nations Unies. La cinquantième session de l'Assemblée générale est une excellente occasion de renforcer le système des Nations Unies dans ce domaine. Nous avons écouté attentivement ce qui s'est dit jusqu'à présent, et nous attendons avec intérêt les suggestions des représentants qui n'ont pas encore pris la parole. Nous nous réjouissons de travailler de concert avec tous pour faire progresser le processus de réforme en cours.

M. Sengwe (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de prendre part au débat sur le point 23 de l'ordre du jour. Je tiens à m'associer pleinement à la déclaration qu'a faite le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Outre qu'elle oeuvre au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU a été chargée par la Charte de recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Afin de

réaliser ces objectifs, nous, les États Membres, devrions, individuellement et collectivement, souscrire aux activités de développement des Nations Unies en les dotant de ressources suffisantes sur une base permanente, prévisible et sûre.

On a déjà beaucoup fait ces dernières années pour restructurer la gestion des fonds et des programmes des Nations Unies. Au risque d'énoncer des évidences, je voudrais dire que si nous souhaitons une réforme dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ce n'est pas pour le plaisir de réformer. Il faut y voir une nécessité qui s'inscrit dans un processus plus large englobant la revitalisation de l'Assemblée générale, la réforme des institutions de Bretton Woods et la démocratisation du Conseil de sécurité.

Il est regrettable toutefois que ce zèle réformiste ne s'accompagne pas d'un égal enthousiasme pour arrêter et inverser le déclin persistant des ressources nécessaires aux activités opérationnelles des Nations Unies. Lors des négociations qui ont conduit à la réduction du nombre des membres du Conseil d'administration, on nous avait laissé entendre que cette restructuration conduirait à une augmentation substantielle des ressources pour les programmes et fonds opérationnels.

Les réformes doivent être orientées vers l'action et l'obtention de résultats. Dans ce contexte, nous tenons à signaler qu'aucune restructuration institutionnelle ne saurait se substituer à la nécessité d'accroître la base de ressources des Nations Unies. Certains membres de l'Assemblée ne cessent de nous abreuver de discours sur l'intérêt, voire la nécessité absolue, d'avoir des conseils d'administration restreints pour le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les mêmes arguments sont mis en avant lors des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Ce même groupe de pays a prétendu que des conseils plus restreints ou moins lourds, non seulement seraient une meilleure chose mais encore qu'ils faciliteraient le processus de prise de décisions. Eh bien, nous en sommes toujours à évaluer l'impact des changements auxquels on a procédé jusqu'ici.

Mon pays est gravement préoccupé, non seulement par l'érosion de la participation des pays en développement dans le processus de prise de décisions des conseils d'administration des institutions spécialisées des Nations Unies, mais aussi par le manque de coordination entre les activités des Nations Unies et celles des institutions de Bretton

Woods. Ces institutions financières internationales, qui font partie de la famille des Nations Unies, n'ont pas été créées parallèlement aux autres organes des Nations Unies ni pour leur faire concurrence. Au contraire, elles ont été créées dans le contexte des Nations Unies, et elles doivent en conséquence rendre compte à l'Assemblée, comme les autres organes principaux des Nations Unies.

Aussi ma délégation est-elle profondément préoccupée qu'au cours des difficiles négociations qui ont conduit à l'adoption de la résolution 48/162, certains Membres de l'Assemblée aient réussi à s'opposer à la réforme des institutions de Bretton Woods. On nous a pourtant dit que la question figurait parmi les toutes premières priorités du Sommet du Groupe des sept pays industrialisés qui a eu lieu en juin. Ma délégation estime que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour examiner cette importante question, car tous les pays y sont représentés sur une base équitable. Nous espérons que, lors des prochaines négociations sur l'Agenda pour le développement, la question de la responsabilisation des institutions de Bretton Woods et de la coordination de leurs activités avec celles d'autres organes des Nations Unies sera examinée.

Un certain nombre de délégations — et plus particulièrement celles de l'Espagne, au nom de l'Union européenne, du Japon, des États-Unis et du Canada — ont fait allusion à la nécessité d'élargir le Bureau du Conseil économique et social. Nous n'en voyons pas la nécessité. Ma délégation n'est pas convaincue qu'un interminable processus de réforme suffira pour remédier à nos maux et à l'absence de volonté politique. À en juger par l'expérience passée et ce qui se passe à propos du Conseil de sécurité, nous doutons que la création d'un autre club privé au Conseil économique et social soit judicieuse. Notre objectif doit être un processus de prise de décisions qui soit démocratique et non pas exclusif.

M. Ziauddin (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à cette séance plénière, au moment où nous examinons l'un des points les plus importants de l'ordre du jour dont nous sommes saisis : «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes». Ma délégation appuie sans réserve les points de vue exprimés au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport (A/50/697) du Secrétaire général a contribué utilement à nos débats. Ma délégation est profondément attachée aux principes de la restructuration, définis dans les résolutions 45/264 et 48/162, et elle a pris note des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces deux résolutions.

Ma délégation estime que le rôle que confère la Charte à l'ONU dans le domaine du développement économique et social est loin d'avoir été mené à bien. Ces dernières années, nous avons constaté avec une profonde inquiétude que le développement était en grande partie délaissé. L'Organisation et son budget se sont davantage concentrés sur les questions de sécurité et les situations d'urgence à court terme. Ce phénomène est décevant au regard des promesses que laissait entrevoir le scénario de l'après-guerre froide. À cette cinquantième session anniversaire, nous sommes confrontés à la question de savoir comment nous pourrions ramener l'attention sur les questions pressantes de développement découlant de la mondialisation. Tout exercice de restructuration et de revitalisation doit pouvoir inclure les questions cruciales, au plan international, du commerce, des finances, de la dette et du transfert de technologie.

La résolution 48/162 de l'Assemblée générale est très claire sur la question des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement. Cependant, la tendance qui s'est fait jour récemment de réduire les allocations est absolument contraire aux dispositions relatives aux ressources qui ont été convenues et appuyées par tous les Membres. Il convient dans ce contexte de mentionner le programme convenu concernant les objectifs d'aide publique au développement, basé sur un pourcentage du produit national brut à consacrer au développement économique et social. À une époque où l'économie mondiale montre des signes de reprise générale, il est difficile de justifier toute diminution dans le financement extérieur des pays en développement. À cet égard, ma délégation tient à rappeler qu'une allocation accrue de ressources est une composante cruciale du processus général de réforme.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe suprême d'orientation des politiques de l'ONU, doit être le fer de lance dans la promotion du développement économique et social. Les contributions des Deuxième et Troisième Commissions peuvent être un facteur d'intégration dans l'économie mondiale et rehausser la coopération internationale pour le développement socio-économique. Nous pouvons poursuivre davantage la rationalisation des divers points de l'ordre du jour dont ces commissions sont saisies, y compris en regroupant ces points et en les examinant sur une base biennale ou triennale. Le débat général de la Deuxième Commission reste un segment important; cependant, il faut arriver à faire en sorte que ses conclusions servent d'outil politique, et à cet égard il faut appuyer l'idée de conclusions convenues.

La session de cette année du Conseil économique et social a été très utile dans la mesure où elle a permis

d'examiner les principales questions qui nous préoccupent actuellement. Son nouveau format s'avère plus fonctionnel pour la coordination et l'orientation des politiques. Des efforts accrus peuvent être faits pour renforcer le Conseil en vue de le rendre plus efficace et plus pertinent. L'idée de placer le segment de haut niveau à la fin et de fusionner les autres segments de haut niveau mérite d'être examinée. De plus, ma délégation est ouverte à l'idée d'établir un mécanisme intersessions pour le Conseil économique et social, dans la mesure où ses travaux resteront ouverts à tous et transparents. Dans tout exercice de rationalisation, il convient d'éviter soigneusement les risques de chevauchement des travaux accomplis dans le cadre du segment général du Conseil et ceux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

Les travaux des commissions techniques restent très importants pour la promotion du développement social, économique et environnemental. Beaucoup de ces commissions oeuvrent dans des domaines qui se chevauchent, et il convient donc de rechercher l'harmonisation et la coordination, en tirant avantage au maximum de la compétence dont elles font preuve dans différents domaines au titre de leurs mandats respectifs. Avec les commissions économiques régionales, ces commissions techniques peuvent largement contribuer à la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés lors des importantes conférences de l'ONU qui viennent d'avoir lieu. Le travail du Comité administratif de coordination peut être encore amélioré aux fins d'une meilleure coordination interinstitutions, y compris dans la tâche de suivi des grandes conférences. Le rôle du Comité du programme et de la coordination peut encore être renforcé pour permettre au Conseil économique et social de profiter de son interaction avec ce comité.

Pour terminer, j'aimerais aborder la question de la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce nouvellement créée. Les débats sur les modalités d'interaction entre ces institutions peuvent encore se poursuivre. Le dialogue du segment de haut niveau sur la politique à suivre, qui a eu lieu à la session de cette année du Conseil économique et social, a été très utile. Cependant, il faut s'efforcer d'obtenir des résultats plus concrets de cette interaction. Un débat semblable pourrait également se tenir pendant le débat général de la Deuxième Commission. Au titre des débats sur l'Agenda pour le développement, nous pourrions élaborer des mécanismes pour accroître la coopération, ce qui contribuerait à renforcer l'ONU, en particulier dans les domaines économique et social.

M. Meléndez-Barahona (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de participer au débat sur le point 23 de l'ordre du jour, «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes», au nom des pays centraméricains suivants : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

D'emblée, je dirai que nous souscrivons à la déclaration faite par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport publié dans le document A/50/697, dans lequel il mentionne en détail les progrès réalisés sur cette question et fait des propositions et recommandations en vue d'apporter de nouvelles améliorations dans les domaines économique et social.

Pour l'Amérique centrale, la restructuration dans les domaines économique et social et les domaines connexes s'inscrit dans le processus plus large de la réforme générale de l'ONU, en particulier dans ce cas, où l'objectif est le renforcement et la revitalisation des travaux de l'Organisation dans les domaines prioritaires, afin de créer de meilleures conditions et de meilleures possibilités pour le développement et le bien-être des peuples.

Il est nécessaire de poursuivre le processus de restructuration pour consolider une organisation moderne et la doter de la capacité de s'adapter aux conditions actuelles et aux nouveaux défis qui découlent des changements dynamiques que connaît la communauté internationale. Ces changements, cependant, devraient s'effectuer conformément aux principes convenus dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux dispositions de la Charte.

L'Amérique centrale estime que des progrès importants ont été réalisés vers une administration plus cohérente des structures et des méthodes de travail de l'Organisation, grâce en particulier à la présentation du plan de gestion du Secrétaire général, qui vise à atteindre un meilleur rendement, une productivité et une efficacité accrues, et une ventilation des ressources en fonction des priorités stratégiques déjà définies. Il convient de mentionner spécialement la déclaration du Secrétaire général, qui figure dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, à l'effet que, dans le domaine des activités couvertes par le Conseil économique et social, de nouvelles mesures ont été adoptées en vue de favoriser une cohérence accrue de l'administration des activités opérationnelles menées conjointement avec les divers programmes et fonds de l'ONU, y compris les activités humanitaires.

Pour l'Amérique centrale, la question de la restructuration revêt encore plus d'importance lorsqu'elle est liée à des activités opérationnelles de développement — en particulier la coopération pour la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement — au moment où on se préoccupe de la réduction des fonds pour cet objectif et où on constate une lassitude des pays donateurs en raison de la lenteur des progrès sur la voie de la réalisation d'un plus grand bien-être au sein de la communauté internationale.

Dans ce domaine, il faut rappeler que, lors des consultations de juin dernier sur les nouvelles modalités potentielles de financement des activités opérationnelles de développement, le problème du manque sérieux de ressources nécessaires à cette fin a été signalé. Il a été réaffirmé que les contributions doivent rester caractérisées par la neutralité, le multilatéralisme et le volontarisme, qu'elles doivent se faire de façon prévisible et sûre et que cette question doit être traitée de façon prioritaire. Nous appuyons ces idées.

Dans ce contexte, il est également important de prendre en compte les engagements auxquels les États ont souscrit lors des diverses conférences internationales organisées au cours de ces dernières années sous les auspices de l'ONU. Le respect de ces engagements a été affecté — en particulier dans les pays en développement — par des difficultés financières; il faut donc prendre des mesures permettant à l'ONU de renforcer sa capacité d'aide pour pouvoir répondre aux priorités et résoudre les problèmes de la communauté internationale.

Il est utile de rappeler que la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies énonce que :

«la rapidité et l'ampleur du changement dans le monde d'aujourd'hui laissent entrevoir la complexité des tâches qui nous attendent...» (*Résolution 50/6*)

et que

«Aujourd'hui que la guerre froide a pris fin et que la fin du siècle approche, nous devons ouvrir une ère nouvelle de paix, de développement ... et de coopération.» (*Ibid.*)

S'agissant du développement, la Déclaration souligne qu'

«un climat économique international dynamique, stimulant, ouvert et équitable est essentiel pour le bien-être

de l'humanité et pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Les organismes des Nations Unies doivent s'employer dans une plus large mesure et de façon plus efficace à atteindre cet objectif.» (*Ibid.*)

Il reste qu'en vue de se consacrer plus vigoureusement à cette activité, il est indispensable que l'ONU ait une assise financière saine, comme indiqué par le Secrétaire général. À cet égard, nous considérons qu'il est important de redire notre optimisme concernant la déclaration claire prononcée par les chefs d'État et de gouvernement des sept principaux pays industrialisés et du Président de la Commission européenne lors du Sommet économique d'Halifax, au cours duquel ils ont fait part de leur intention de coopérer avec les autres pays en vue de lancer une nouvelle stratégie de coopération internationale et de définir la contribution spécifique des organismes des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité et la cohésion dans les domaines d'assistance économique, sociale, écologique et humanitaire. Nous espérons que cette déclaration se traduira par un soutien effectif pour renforcer le système des Nations Unies et, donc, ses efforts en vue de répondre aux défis du XXIe siècle.

Un autre point qui nous semble important est celui des conseils d'administration. Nous sommes favorables à une évaluation de l'efficacité des mesures adoptées pour améliorer leurs méthodes de travail. Cela comprend la possibilité de revoir la composition des conseils pour qu'ils soient plus représentatifs, en fonction du nombre des Membres de l'Organisation, de la même façon que ce principe est appliqué à d'autres organes des Nations Unies. Nous pensons que l'efficacité n'a pas un lien direct avec le nombre de membres mais plutôt avec les méthodes de travail, le processus de prise de décisions, la transparence et la volonté politique des États en vue d'atteindre les objectifs intéressant la communauté internationale en général.

Nous soutenons l'initiative de la création d'un conseil d'administration pour le Fonds des Nations Unies pour la population. Nous pensons non seulement qu'il faut tenir compte du concept traditionnel de la répartition géographique équitable mais aussi qu'un effort doit être fait pour donner aux petits États et aux États dotés de ressources modestes la possibilité de participer.

Un dernier aspect qui nous paraît approprié est la nécessité de faire des efforts pour une réelle coordination, non seulement entre les principaux organes des Nations Unies — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social — mais aussi avec les institutions financières internationales de Bretton Woods et la

nouvelle Organisation mondiale du commerce. Vu que nous ne pouvons nier le fait que les objectifs des Nations Unies ne peuvent être atteints de façon séparée, l'interdépendance entre les phénomènes politiques, économiques, sociaux et écologiques et la promotion des droits de l'homme et la démocratie signifie que nous devons rechercher des solutions d'ensemble et partager les responsabilités.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel dans le développement économique et social, mais, en dépit des efforts déployés, de nombreuses inégalités subsistent au sein de la communauté internationale — point mis en relief lors des récentes conférences mondiales. Ces inégalités doivent continuer d'être combattues conformément aux engagements pris, lesquels sont étroitement liés aux objectifs de développement durable.

Ces activités ainsi que les activités opérationnelles de développement méritent d'être largement reconnues et appuyées par l'ONU — en particulier les activités à entreprendre dans les pays en développement. Sans le soutien des Nations Unies, ces activités ne pourront vraisemblablement pas être menées.

M. Goumenny (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Avant toute chose, ma délégation voudrait s'associer aux sentiments de gratitude exprimés au Secrétaire général pour ses rapports sur la réforme du secteur social et économique de l'Organisation des Nations Unies.

Nous considérons que les documents préparés sont très utiles au dialogue international qui se déroule actuellement dans cette salle. Il n'est pas exagéré de dire que c'est une contribution aux efforts tendant à rendre faisables de nouvelles transformations progressives dans ce domaine important de l'activité des Nations Unies.

Les résultats d'un demi-siècle d'histoire de l'Organisation des Nations Unies, résumés récemment par la communauté internationale lors de la récente Réunion extraordinaire commémorative, témoignent non seulement des succès de l'Organisation mais aussi de la nécessité de continuer les efforts en vue de sa restructuration et de son perfectionnement.

À cet égard, nous constatons avec satisfaction que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social considèrent la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes comme un processus continu destiné à adapter l'Organisation à la situation du monde actuel.

Il est important pour nous d'arriver à un consensus sur une vision des voies et méthodes de mise en oeuvre de ce processus en vue de faire des progrès dans les activités de réforme sans perdre ce dynamisme. C'est pourquoi la finalisation du document intitulé «Agenda pour le développement» doit être constructive et fructueuse. Elle doit conduire à un renouvellement des approches de la stratégie des futures activités des Nations Unies pour assurer une croissance économique durable et un développement social, et trouver de nouvelles voies pour consolider la coopération avec les institutions, dont celles de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Premièrement, nous devons renforcer le niveau de coordination dans le secteur social et économique de l'Organisation des Nations Unies et fixer un système de priorités clair pour ses activités. Nous considérons que, de cette façon, la cause de l'amélioration de l'efficacité du système des Nations Unies serait encouragée, en réponse aux décisions prises en matière économique et sociale lors des importantes conférences internationales tenues récemment.

Dans ce contexte, nous considérons que les activités des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale devraient être rendues plus rationnelles et plus complémentaires.

Nous appuyons la disposition de la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ayant trait à la nécessité de consolider le rôle du Conseil économique et social en tant que moyen de coordination essentiel de l'ONU dans les domaines économique et social. L'élargissement du nombre de participants et le renforcement de l'efficacité du dialogue politique sur les questions prioritaires du développement dans le cadre du Conseil raviveraient le processus de revitalisation de l'Organisation.

En raison de la nécessité d'assurer une action coordonnée du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre des décisions des importantes instances internationales, nous considérons le segment de coordination des sessions du Conseil comme le rouage principal de ses activités.

À notre avis, il convient de prévoir, dans le cadre du segment de coordination, des discussions sur les thèmes liés au fonctionnement du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'application des résultats des forums qui se tiendront sur la priorité à accorder aux thèmes intersectoriels précédemment choisis. Elles auraient pour objet de faire des recommandations d'ordre pratique tendant à renforcer la coopération entre

l'ONU et les institutions de Bretton Woods sur les principaux aspects des activités de développement. Des rapports sur les résultats de ces discussions devraient être présentés pour examen ultérieur à l'Assemblée générale.

Examiner et réajuster la structure des organes subsidiaires du Conseil et revoir leur mandat ainsi que leurs méthodes de travail semblent également opportuns. En coopération avec ses commissions techniques, le Conseil devrait assurer une répartition plus rationnelle de leurs tâches et une meilleure coordination de leurs programmes à long terme d'application des résultats des conférences internationales.

Pour la délégation de l'Ukraine, les activités des commissions économiques régionales offrent également de grandes possibilités. Elle appuie les vues exprimées dans les conclusions convenues de 1995 du Conseil économique et social, à savoir que ces commissions devraient jouer un rôle important en aidant les pays de chaque région à appliquer les recommandations de conférences tenues sous les auspices de l'ONU. À cette fin, il convient d'établir les paramètres d'une coopération clairement définie dans les travaux qui lient le Conseil économique et social aux commissions régionales, aux fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies et aux activités des coordonnateurs résidents.

À cet égard, nous considérons comme positifs les résultats obtenus dans la restructuration et la définition des priorités des activités de la Commission économique européenne (CEE), qui a acquis une expérience considérable en contribuant aux réformes entreprises dans les pays d'Europe orientale. L'Ukraine apprécie grandement les efforts faits par la CEE pour introduire des réformes dans ces pays, et elle appuie l'élargissement et l'intensification des activités de la Commission dans ce domaine.

Enfin, la mise en place d'un bureau élargi du Comité économique et social pour assurer la direction et l'organisation courantes des activités du Conseil entre les sessions semble judicieuse.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles voies en vue de revitaliser le secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes également prêts à envisager d'autres mesures plus radicales pour assurer la réforme du Conseil économique et social. Le moment nous semble venu d'examiner effectivement la possibilité de créer un nouvel organe au sein du système des Nations Unies — un conseil de sécurité économique — qui serait investi de larges pouvoirs et dont le poids et l'influence seraient comparables à ceux du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Ukraine, M. Koutchma, dans l'allocution prononcée à la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale, a proposé la mise en place d'un conseil de sécurité économique, dont il a décrit l'objectif principal comme suit :

«... identifier les perspectives stratégiques en matière de développement de l'humanité et d'efforts préventifs dans les décennies à venir.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 35e séance, p. 7*)

En même temps, le mandat de cet organe devrait, semble-t-il porter non pas seulement sur le contrôle, l'analyse et la coordination du programme de coopération internationale dans les domaines économique et social, mais également sur certaines autres tâches importantes. Ces tâches pourraient comprendre l'élimination de la pratique internationale de toute mesure économique agressive, en particulier le recours à la menace ou à l'imposition d'embargos, de boycottages ou de blocus commerciaux et financiers ainsi qu'à l'utilisation de liens économiques aux fins d'exercer une pression politique. Dans cette capacité, le conseil de sécurité économique contribuerait à faire respecter les principes de l'indépendance nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel.

La délégation de l'Ukraine estime également que les mesures destinées à renforcer la coordination interinstitutions devraient dans la pratique devenir partie intégrante des travaux de réforme du secteur socio-économique de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que les capacités du Comité administratif de coordination (CAC) dans ce domaine sont loin d'avoir été pleinement utilisées. Il serait également important d'assurer une coopération appropriée entre le Comité du programme et de coordination du Conseil économique et social et le CAC.

Pour terminer, la délégation de l'Ukraine salue les tendances favorables que l'on peut noter dans l'application des dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale. L'esprit de consensus qui a prévalu il y a deux ans lors de son adoption permet d'envisager la réalisation progressive de nouveaux changements institutionnels. En même temps, il est souhaitable qu'à l'avenir ses dispositions soient pleinement appliquées dans tous les domaines, notamment dans celui de la répartition des sièges au Conseil exécutif du Programme alimentaire mondial.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Zambie se félicite du rapport du Secrétaire général relatif au point 23 de l'ordre du jour, intitulé

«Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes», qui figure au document A/50/697.

D'emblée, ma délégation voudrait également s'associer à la déclaration faite par la délégation des Philippines au nom du Groupe des 77.

Nous reconnaissons que même si la tâche en matière de restructuration et de revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social est énorme, des progrès notables ont déjà été réalisés. Les mandats de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 45/264 et 48/162, sont progressivement mis en oeuvre. Cependant il reste beaucoup à faire, notamment pour atteindre l'objectif général de cette importante entreprise.

Alors que les changements institutionnels prévus par les résolutions que j'ai citées sont importants, il ne faut pas perdre de vue l'objectif général, à savoir que nous pensons que l'ONU doit être mieux à même de jouer son rôle dans les domaines économique et social et les domaines connexes tels que mandatés par la Charte. L'Organisation, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de ses mécanismes subsidiaires, doit être en mesure de traiter efficacement les problèmes de développement que connaissent les États Membres, en particulier les pays en développement. La mise en oeuvre des divers programmes d'action découlant des conférences des Nations Unies revêt une importance primordiale à cet égard.

Le Conseil économique et social doit aider à renforcer la pertinence de l'ONU en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux mondiaux en choisissant des orientations pratiques. Des processus efficaces d'orientation et de mise en oeuvre des politiques sont essentiels au déroulement de ce processus. Nous souhaitons voir une meilleure coordination dans les travaux des mécanismes subsidiaires du Conseil. Il faut également s'attaquer aux politiques d'intégration. Les commissions techniques, les organes permanents, les groupes spéciaux et les comités d'experts doivent fonctionner d'une façon coordonnée et harmonieuse, en évitant les chevauchements lorsque cela est possible, et en assurant une répartition claire des responsabilités pour ce qui est des sujets d'intérêt commun, notamment dans la mise en oeuvre et le suivi des programmes de développement.

Dans le rapport du Secrétaire général, on trouve un certain nombre de propositions sur les politiques, la mise en oeuvre et le financement des programmes, sur lesquelles

l'Assemblée devra se prononcer à la cinquantième session afin de faire avancer ce processus de restructuration.

S'agissant du Conseil économique et social et de son processus de développement des politiques, y compris l'organisation de ses travaux, nos vues sont les suivantes.

D'abord, il faudrait rationaliser les rapports. Il y a trop de répétitions dans les rapports. Des rapports similaires, avec seulement de légères variantes, sont présentés à des organes différents avant de parvenir au Conseil. Dans certains cas, le Conseil ne fait que transmettre ces rapports à la session de l'Assemblée générale avec une note de couverture.

Deuxièmement, il est très difficile, en particulier pour les petites délégations, dont la plupart sont celles des pays les moins développés, de suivre les activités de tous les comités. Renforcer les organes de coordination, en particulier le Comité administratif de coordination et du Corps commun d'inspection, peut grandement améliorer la situation.

Troisièmement, nous aimerions appuyer les propositions contenues dans le rapport relatives au renforcement de l'impact de la session de fond du Conseil économique et social, plus particulièrement la proposition du segment de haut niveau demandant que des conclusions négociées soient présentées au lieu du résumé du Président. Le thème ou les thèmes du segment de haut niveau devraient également être choisis longtemps à l'avance pour permettre de procéder à des préparatifs adéquats.

Le rôle des commissions régionales devrait également être renforcé dans ce processus de restructuration. Parfois, il semble qu'on ne tienne pas compte des commissions régionales comme il convient. Leur rôle dans le développement et l'exécution des politiques de développement devrait être reconnu, renforcé et intégré de manière appropriée. Leur financement devrait également être adéquat.

Ma délégation voudrait que le rôle des comités spéciaux et des organes d'experts soit renforcé. Néanmoins, nous souhaiterions voir davantage — je dirai même le plus possible — de transparence dans leurs travaux. Les organes spéciaux à composition non limitée devraient avoir leurs programmes de travail et les calendriers devraient être distribués à l'avance.

Ma délégation a dit au début de sa déclaration que l'objectif et la valeur du processus de restructuration sera jugé en fonction de son incidence sur l'exécution des programmes. À cet égard, le financement des activités opérationnelles de développement revêt une importance parti-

culière. Le déclin continu des contributions volontaires, assorties d'engagements financiers et d'objectifs non respectés, présente un tableau moins optimiste de l'avenir de la coopération en matière de développement.

Ma délégation attache une grande importance aux discussions sur le financement des activités de développement. Certaines recommandations qui ont déjà été proposées sont très importantes et méritent d'être sérieusement examinées. L'aspect financier devrait cependant être traité dans son ensemble. Le rôle des institutions de Bretton Woods pour ce qui est de l'harmonisation des programmes qu'elles financent, de même que la question de la dette extérieure, devraient être discutés globalement. Il importe tout particulièrement d'assurer que le financement disponible soit à la hauteur des besoins des pays en développement. Enfin, le processus de restructuration lui-même nécessite un financement adéquat.

M. Rojas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Venezuela souhaite joindre sa voix à celle des délégations qui ont appuyé ici, aujourd'hui, la nécessité de poursuivre l'important exercice de restructuration qui a commencé avec la résolution 45/264 et s'est poursuivi avec les résolutions 46/235 et 48/162. En fait, nous nous rappelons que les origines du processus sont plus anciennes et découlent des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social adoptées au milieu de la dernière décennie, avec la participation active de ma délégation. Cela a été un processus progressif, mais très fructueux, et nous estimons qu'aujourd'hui le moment est propice pour le mener à bon terme.

C'est pourquoi nous appuyons l'idée que, sur la base des recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport A/50/697 et complétées par des propositions présentées par les délégations, cette session de l'Assemblée approuve un nouveau projet de résolution sur la question qui vienne consolider, élargir et perfectionner ce qui a déjà été convenu en ce qui concerne les organes principaux, les organes subsidiaires et les autres organismes et entités du système, les activités opérationnelles, y compris la question de leur financement, et la coordination interinstitutions.

Beaucoup d'orateurs ont fait part de leur préoccupation pour ce qui est de la question posée par le mandat confié au Groupe de travail spécial chargé d'examiner l'élaboration d'un agenda pour le développement, y compris les aspects institutionnels et leur chevauchement ou double emploi éventuel avec cet exercice. Bien que le problème existe réellement, nous sommes d'avis que le processus que nous examinons aujourd'hui — le processus de suivi des résolu-

tions 48/162 et d'autres résolutions antérieures — a une vie propre et doit aller de l'avant. En outre, nous pensons qu'il serait idéal que la résolution que nous adopterons soit finalisée avant la reprise des travaux du Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement afin de pouvoir servir de référence au Groupe et lui apporter une contribution utile. Ici, nous nous bornerons à l'amélioration des méthodes de travail des divers mécanismes du système dans les domaines économique et social. Par ailleurs, dans l'Agenda pour le développement — et peut-être également au Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies récemment créé — nous parlerons de changements institutionnels beaucoup plus profonds.

Un domaine où tout cela est mis en évidence de façon particulière est celui de la relation entre l'ONU et les organismes financiers et commerciaux internationaux, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

Le Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement a un mandat précis : proposer des modifications, compte tenu de l'état actuel des choses, afin d'obtenir une relation plus organique et plus coordonnée entre ces entités. Et nous espérons bien qu'il en ira ainsi. Mais cela ne doit pas nous empêcher, dans le contexte de notre discussion sur le point 23, de recommander des mesures opérationnelles concrètes pouvant contribuer à rendre ces relations plus efficaces et plus fructueuses.

La question du Conseil économique et social est d'une importance fondamentale qui sera forcément traitée, à divers niveaux, par chacun des groupes de travail et instances déjà mentionnés. Le Venezuela, pays qui a contribué à l'élaboration du projet de la Charte de San Francisco, a toujours été un ferme défenseur du rôle du Conseil dans le système et des fonctions capitales qui lui sont confiées par la Charte dans les Chapitres IX et X, et notamment dans les Articles 62 et 63. Nous croyons aujourd'hui plus que jamais qu'une revitalisation réelle et une transformation authentique du Conseil économique et social sont la seule façon possible non seulement de réaliser ce qui n'a pas été réalisé jusqu'à présent, mais également d'introduire au sein des Nations Unies, de façon définitive, la grande discussion internationale sur les questions fondamentales de coopération économique et sociale, y compris la coordination des politiques macro-économiques. Le Conseil peut parfaitement être l'instance de choix pour un dialogue dynamique et revitalisé entre le Nord et le Sud sur les questions de coopération et de coordination économiques internationales, et il n'est besoin, pour ce faire, ni d'inventer du nouveau ni de recou-

rir à des mécanismes en dehors du système des Nations Unies.

Voilà pourquoi nous sommes tout à fait ouverts à l'égard de cette question et nous nous félicitons du fait que l'on ait continué à présenter une série d'idées novatrices — aussi révolutionnaires qu'elles puissent paraître — sur la manière d'améliorer le fonctionnement, la dimension et la crédibilité du Conseil. Je songe en particulier aux idées qui ont été présentées pendant les auditions sur le développement qui ont été tenues l'année dernière, et qui sont reprises dans les rapports y afférents qu'ont présentés le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général fait de nouveau référence à certaines idées précisément dans le rapport A/50/697 concernant la question que nous examinons aujourd'hui.

M. Lakatos (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole au titre du point intitulé «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes», au nom de la République de Hongrie.

Nous sommes particulièrement satisfaits du présent dialogue large et constructif, qui montre la responsabilité partagée et commune, l'intérêt général ainsi que la multitude d'opinions des États Membres concernant la réforme des Nations Unies.

Étant donné que je suis le dernier orateur aujourd'hui, j'entends acquiescer à votre demande, Monsieur le Président par intérim, de respecter le temps imparti pour les déclarations. C'est pourquoi j'ai l'intention d'être très bref et je m'abstiendrai de faire une présentation détaillée au nom de ma délégation.

Tout d'abord, je voudrais dire officiellement que ma délégation appuie sans réserve la déclaration faite par le représentant de l'Espagne, au nom de l'Union européenne, et que la Hongrie partage les vues exprimées en la matière.

Ma délégation a suivi ce débat avec un vif intérêt et se félicite de la déclaration importante qu'a faite le représentant des États-Unis. Nous tenons à souligner qu'il importe de mener à bien de nouveaux changements structurels dans le système des Nations Unies afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans les domaines économique et social.

En cette année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et quelques semaines après la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée

générale, les États Membres comptent, à juste titre, que l'ONU sera capable de réagir efficacement aux problèmes mondiaux les plus pressants. La restructuration et la revitalisation de l'ONU doivent servir cet objectif.

Nous convenons que ces propositions présentent des perspectives réelles de relations plus productives entre les divers organes des Nations Unies chargés de questions économiques et sociales.

L'importance de la question à l'examen et la longue liste de questions posées aujourd'hui par les délégations indiquent clairement que le sujet mérite également d'être examiné soigneusement dans un avenir proche. Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant dans cette direction.

À la fin de cette longue journée, remplie d'idées quant aux moyens de rendre nos activités concernant la restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes plus productives, je souhaite ne pas oublier un facteur très important

qui est directement lié au point que nous examinons. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire la gratitude de ma délégation au personnel de l'ONU et des institutions spécialisées, — tous les hommes et les femmes qui travaillent avec dévouement à la réalisation de nos tâches communes et obtiennent des résultats louables.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous avons ainsi achevé à ce stade notre examen du point 23 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les Membres que le point 43 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine», qui devait être examiné le lundi 20 novembre 1995 dans l'après-midi, le sera à une date ultérieure qui sera annoncée.

Je voudrais aussi informer l'Assemblée que le point 38 de l'ordre du jour, intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti», qui devait être examiné dans l'après-midi du mardi 21 novembre 1995, sera lui aussi examiné à une date ultérieure qui sera annoncée.

La séance est levée à 17 h 20.